



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

police nationale

Question écrite n° 66781

## Texte de la question

M. Kléber Mesquida attire l'attention de M. le secrétaire d'État à l'intérieur et aux collectivités territoriales sur la situation actuelle et à venir du secteur de la sécurité, notamment en ce qui concerne la police nationale en termes de conditions de travail et baisse des effectifs. Si la révision générale des politiques publiques a des objectifs de réduction des dépenses de l'État, il semble, qu'à l'image d'autres services publics, la sécurité, secteur dont les indicateurs sont inquiétants, subit de fait un véritable démantèlement. En effet, les statistiques montrent une recrudescence des faits violents et des chiffres vertigineux en matière de cambriolages. Pourtant, les effectifs décroîtront jusqu'en 2010 à hauteur de 2 000 emplois, ce qui est complètement contradictoire avec une sécurité efficace. Déjà de nombreuses zones territoriales sont laissées à l'abandon, la police nationale ne sera plus en mesure d'assurer la sécurité. Le syndicat majoritaire l'Union SGP-unité police regrette que le policiers s'épuisent à honorer « la politique du chiffre », rythmée sur des contraventions, gardes d'hôpitaux et toutes sortes de missions mettant à mal la qualité du travail, mais surtout loin des réalités d'une délinquance qui s'organise, se professionnalise et « d'économies souterraines qui prospèrent ». Dans ces conditions, les policiers soumis au stress, à la dangerosité, à la disponibilité, aux horaires atypiques (une moyenne de 50 suicides par an), vont ajouter à leur liste une baisse d'effectifs (alors que les syndicats policiers signaient un accord prévoyant des effectifs de 108 000 en 2012, l'État remet en question son engagement pour les réduire à 100 000 en 2012). Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures il compte prendre afin de revenir sur cette décision de baisse d'effectif incompatible avec la réalité des besoins de sécurité. Par ailleurs, il lui demande de répondre aux syndicats professionnels en matière de classement du métier en nomenclature « métier pénible ».

## Données clés

**Auteur :** [M. Kléber Mesquida](#)

**Circonscription :** Hérault (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 66781

**Rubrique :** Police

**Ministère interrogé :** Intérieur et collectivités territoriales

**Ministère attributaire :** Intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 décembre 2009, page 11920

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)